

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 5 juillet 2021

Convocation : 28 juin 2021 Date d'affichage : 28 juin 2021

Les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt et un, le lundi cinq juillet à vingt heures à Montmelard - salle des fêtes, sous la Présidence de M. Jean-Marc MORIN.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Jean-François LAPALUS
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON Mme Séverine DEBIEMME
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET Mme Nathalie LAPALUS
Commune de MONTMELARD	M. Jean Marc MORIN
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIÈRES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : **25** Nombre de délégués présents : **22**

Absents excusés : MM. Patrick CAGNIN (Matour) pouvoir à Mme Nathalie LAPALUS - Damien THOMASSON (Tramayes) pouvoir à M. Michel MAYA - Mmes Jocelyne BACQ (Saint Point), Cécile CHUZEVILLE (Tramayes).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Pierre-Yves QUELIN

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : Mme Laure FLEURY (Montmelard), M. Gilles PARDON (Saint Léger Sous la Bussière), Mme Michèle DORIN (Saint Pierre le Vieux), M. Thierry BERNET (Serrières), M. Christophe BALVAY (Trambly).

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 1er juin 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Assainissement : présentation des travaux de la commission

Rémy MARTINOT présente les travaux de la commission :

a) Projet de création d'un service assainissement :

Pour comprendre le mode de fonctionnement de l'assainissement, Rémy MARTINOT présente succinctement les systèmes d'assainissement par commune.

Propositions :

- Embauche d'un agent de maîtrise qui assurerait l'exploitation des systèmes de Pierreclos et Matour, et interviendrait sur les tâches complémentaires nécessitant de la technicité,
- Mutualisation d'un certain nombre d'heures réalisées par des agents communaux pour l'entretien des espaces verts notamment et la gestion des astreintes et remplacements,
- Un poste administratif qui assurerait la facturation à hauteur de 0,30 % d'ETP.

Pour l'entretien des espaces verts, les agents communaux continueraient à assurer cette mission rémunérée par la Communauté de communes. Les contrôles du raccordement seront réalisés par l'agent de maîtrise. Au niveau des contrôles, le suivi, assuré par plusieurs agents, est difficile.

Aujourd'hui, le service n'est pas adapté aux besoins. L'entretien des systèmes d'assainissement doit être amélioré.

Budget prévisionnel :

Dépenses : 159 953 €

Recettes : 116 490 €

Coût résiduel : 43 463 €

Avec la création du service, le suivi sera amélioré. Le service sera donc de meilleure qualité.

Le financement sera assuré par une augmentation de la part fixe et variable de la redevance.

Pour équilibrer les dépenses et les recettes, la redevance devra être augmentée de 14,50 € soit une incidence de 32,80 €.sur une facture avec consommation moyenne de 120 m³

Rémy MARTINOT précise que le document de présentation sera transmis à tous les conseillers communautaires.

Les membres de la commission assainissement ont donné un avis favorable à ce projet.

Le Président propose de prendre une décision pour anticiper le recrutement de l'agent technique.

Michel MAYA demande si l'augmentation sera lissée sur plusieurs années. Rémy MARTINOT répond que la proposition prévoit une application de l'augmentation en totalité dès la première année.

A Jean DE WITTE qui demande si l'agent pourra être piégeur pour les ragondins, Rémy MARTINOT et Pierre LAPALUS répondent que les sociétés de chasse assurent déjà cette mission dans le cadre d'une convention signée avec la Communauté de communes.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un service d'assainissement communautaire au 1er janvier 2022 ;
- DECIDE de financer le surcoût de 43 463 € de création du service par une augmentation de la redevance d'assainissement au 1er janvier 2022, sans lissage ;
- AUTORISE le Président à lancer le recrutement pour le poste de Technicien (Cadre B) pour le futur service d'Assainissement communautaire ;
- AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pierre LAPALUS demande qu'une explication soit fournie aux élus pour pouvoir répondre aux usagers par rapport à l'augmentation de la redevance.

Par ailleurs, Cédric GRANDPERRET demande que les agents communaux soient formés aux contrôles de raccordement. Secundo assurera prochainement cette formation pour l'ensemble des communes.

3. Programme Petites Villes de Demain

Le Président informe de la signature de la convention à Chalon ce jour en présence de la Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline GOURAULT.

Une cheffe de projet a été recrutée. Sa mission est d'une durée de 3 ans.

Elle se nomme Sandra ALESKY et est titulaire d'un diplôme d'ingénieur des techniques agricoles. Le Président la reçoit la semaine prochaine pour finaliser son recrutement.

Chantal WALLUT demande quelle est sa fiche de poste. Elle va, notamment, faire le lien avec les services de l'Etat. Pour rappel, ce poste est subventionné à hauteur de 75 %. Les 25 % restant seront répartis entre les quatre communes retenues et la Communauté de communes.

Jean PIEBOURG demande si elle pourra également aider les petites communes à monter des projets. Le Président explique que, dans le cadre des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), un autre poste de chef de projet pourrait être financé. Dans ce cas, ce poste pourra être mobilisé pour les projets des autres communes.

4. PLUi ex Mâconnais Charolais

Un problème de publication contraint au report de l'enquête publique en septembre prochain.

Une rencontre avec Mme Laurence FOREL du cabinet LATITUDE est organisée le 22 juillet pour reprendre la procédure.

5. SIMCO

Dans la continuité de l'ex CC de Matour et sa Région, le Président rappelle que la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier travaille avec le cabinet SIMCO sur la fiscalité et les finances communautaires. En complément de l'abonnement au module de base « dotations », un déplacement d'un consultant spécialisé SIMCO est facturé chaque année.

Le Président expose que SIMCO propose de passer à la solution « Elite » d'accompagnement et de conseil de gestion financière et fiscale pour un coût total de **8 325,00€ HT avec engagement de 3 ans**.

La Communauté de communes et les communes bénéficieraient pour ce coût préférentiel groupé :

- d'une solution de prospective budgétaire, d'assistance technique, de tutoriels de formation, d'un module expert de dotations et de fiscalité, de rapports d'analyses financières et d'orientation budgétaires ;
- de l'accompagnement d'un consultant dédié pour le territoire, à raison de **2 rendez-vous par an** en visio ;
- d'une mise en place de la solution Elite **dès le 1er octobre** avec facturation différée de cette première année qui interviendra **en janvier 2022** ;

Le Président indique que la Communauté de communes prendra en charge les frais de mise en service la première année de **2 500,00 € HT**. La facturation de 8 325,00€/an sera assurée par la Communauté de communes qui refacturera une participation à chaque commune intéressée, selon modalités à définir. Le Président souligne l'intérêt de bénéficier d'une solution identique pour le territoire à un coût réduit par commune. Il précise que, si certaines communes ne sont pas intéressées par la solution, cela n'impactera pas le montant du coût total de la prestation.

Géraldine AURAY indique que la commune de Dompierre les Ormes n'est pas intéressée pour participer.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'adhérer** à la plateforme de gestion financière SIMCO avec engagement de 3 ans et un coût d'abonnement de **8 325,00 €HT/an** avec frais de mise en service pris en charge par la Communauté de communes la première année de **2 500,00 €HT** ;
- **DECIDE** de répartir le coût d'abonnement de 8 325 €HT selon les modalités suivantes :

Communes	population légale	Participation
Bourgvilain	331	331
La Chapelle du Mont de France	187	187
Dompierre les Ormes		0
Germolles S/Grosne	127	127
Matour	1 119	1119
Montmelard	356	356
Navour S/Grosne	653	653
Pierreclos	904	904
Saint Léger Sous la Bussière	271	271
Saint Pierre le Vieux	355	355
Saint Point	328	328
Serrières	275	275
Tramayes	1 056	1056
Trambly	399	399
Trivy	274	274
Vérosvres	448	448
solde CC SCMB		1 242
Total	7 083	8325

- **DIT** que la participation sera versée par les communes au compte 62875 et par la CC SCMB au compte 611 du budget général 2022 ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Photovoltaïque

a. Rapports du bureau d'études Starenco

Cédric GRANDPERRET demande aux communes, qui ont des questions concernant les éléments du rapport Starenco, **de les transmettre à Karine BARRE**. Elle les enverra à Starenco afin qu'il puisse apporter aux communes des réponses complémentaires.

Pour le deuxième niveau d'étude, Thierry IGONNET demande comment faire pour que les études aboutissent à la pose de panneaux.

Michel MAYA donne l'exemple du projet du SIRTOM et indique que l'entreprise de pose des panneaux s'est mise en relation avec l'entreprise qui avait posé la charpente du bâtiment pour lever toute contrainte technique relative au poids de l'installation.

b. Permanences PETR

Cédric GRANDPERRET informe que le PETR met en place, à partir de septembre, un standard téléphonique régulier pour les sujets sur la rénovation énergétique du logement avec des horaires spécifiques et une adresse mail dédiée : 03 85 21 05 41 (permanences téléphoniques du lundi au jeudi, de 14h à 17h) / renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr

7. Réhabilitation du site de l'ex-Forêts Sciages à Montmelard

Le Président informe que le dossier de demande de subvention Fonds Friches n'a pas abouti. A ce jour, une subvention de 40 % de la Région a été obtenue.

8. Zone des Berlières

Thierry IGONNET informe qu'EUROVIA a été retenue pour la réalisation des travaux d'aménagement de la zone. Les travaux vont débuter en septembre. Il reste à avancer avec le SYDESL qui n'était pas présent aux réunions.

9. Réhabilitation du bâtiment C à Tramayes

a. Montage juridique et financier du projet

Monsieur le Président souhaite faire le point avec Michel MAYA sur le montage juridique et financier du projet. Un rendez-vous est fixé le 21 juillet à 10h00.

- Le Conseil communautaire donne pouvoirs au Président pour solliciter les subventions.

b. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

Le Président explique que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Saône-et-Loire soutient financièrement les établissements publics dans, notamment, la transplantation d'Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) sur un autre site dans le cadre de leur Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje).

Ainsi, le Président propose de solliciter un soutien de la CAF pour le financement des travaux de réhabilitation du bâtiment C pour la transplantation au rez-de-chaussée de la micro-crèche Libellule, située actuellement Résidence de Vannas à Tramayes.

L'aide octroyée est calculée de la manière suivante :

- Socle de base : 7 400 € par place,
- Majoration « gros œuvre » : 1 000 € par place,
- Majoration « développement durable » : 700 € par place.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **757 085 € HT**

Ce projet permettra également de porter la capacité d'accueil de la structure à 12 enfants contre 10 actuellement.

Par ailleurs, pour répondre aux enjeux environnementaux et aux objectifs de la démarche Territoire à énergie positive (Tepos), la Communauté de communes souhaite s'inscrire dans la démarche de labellisation Ecolo crèche.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention auprès de la CAF de Saône-et-Loire au titre de la réhabilitation du bâtiment C et de la transplantation de la micro-crèche Libellule au centre bourg de Tramayes,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'avancement de ce dossier.

10. Groupe scolaire de La Noue

Le Président a reçu des avenants qu'il signera une fois que les élus concernés par le projet les auront validés :

- Terrassement : - 4 750 € H.T.
- Maçonnerie : 1 780 € H.T.
- Sols : -1 886 € H.T.
- Electricité : 5 965 € H.T.
- Plomberie/chauffage : 12 525 €. H.T.

Fabienne PRUNOT précise que la réception des travaux pour les classes est prévue le 30 juillet. Le restaurant scolaire ne sera pas terminé à cette date. Une porte ouverte est organisée pour les parents le 21 août prochain.

Jean PIEBOURG s'interroge sur les dépenses de fonctionnement et leur répartition. Le Président propose de faire le point prochainement sur ce dossier pour définir les modalités de fonctionnement.

11. Pierreclos : aide à l'agrandissement du pôle médical

Le Président Jean-Marc MORIN :

- rappelle que la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier a la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » avec notamment les bâtiments communautaires de la MARPA à Matour, la Maison de Santé et le Bâtiment C de l'ex Hôpital Corsin à Tramayes ;
- souligne la dynamique en matière de lutte contre la désertification médicale menée depuis 2017 par le Conseil départemental avec la création d'antennes dans les communes, dont un centre de santé territorial à Pierreclos ;

Le Président présente la demande d'aide de la commune de Pierreclos qui s'engage dans un développement de son pôle médical en partenariat avec le Conseil départemental pour un coût de 178 284 € HT afin d'accueillir un deuxième médecin avec secrétariat.

Comme la Communauté de communes l'avait fait l'année dernière pour la Maison de Santé de Matour, le Président propose d'attribuer une aide à la commune de Pierreclos pour le développement du pôle médical.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'attribuer un aide de 15 000 €** à la commune de Pierreclos pour le développement de son pôle médical en partenariat avec le Conseil départemental ;
- **DIT** que la dépense afférant à cette compétence statutaire sera affectée à l'article 2041512 du budget général 2021.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'avancement de ce dossier.

12. Commissions thématiques

a. Assainissement

Au sujet de l'évacuation des boues du système d'assainissement de La chapelle du Mont de France, l'Agence de l'Eau RMC propose d'apporter des financements et d'aider à la question du stockage de ces boues.

b. Voirie/Site de St Point

Pierre LAPALUS explique que les travaux de l'ex-CC Mâconnais Charolais sont terminés. Pour l'autre territoire, les travaux ont pris du retard du fait des intempéries.

Une commande d'enrobé à froid sera réalisée en septembre.

Le marché de voirie sera relancé en septembre pour 2022.

S'agissant du lac de Saint-Point, les jeux sont en cours de réparation. Une réunion s'est déroulée avec le Conseil municipal de Saint-Point pour échanger sur les améliorations à apporter. Des problèmes de nuisances sont constatés sur le site du lac.

Concernant les problèmes d'algues, les analyses de l'ARS (Agence Régionale de Santé) ont révélé une bonne qualité de l'eau permettant la baignade.

Enfin, pour rappel, la durée du bail emphytéotique du camping est portée à **50 ans**.

c. Tourisme

Thierry IGONNET informe d'un bon taux de réservation des hébergements pour la saison estivale qui arrive.

Il informe du manque de participation des représentants au conseil d'administration de l'office du tourisme.

Le prochain dossier portera sur les chemins de randonnée.

d. Action sociale

La première réunion technique du réseau VIF s'est tenue le 1^{er} juillet.

Un logement vient également d'être loué par le CIAS afin de mettre à l'abri les victimes.

Les travaux réalisés avec la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale seront présentés lors du prochain conseil communautaire.

e. Mobilité

Fabienne PRUNOT informe d'une demande importante de location de vélo à assistance électrique. Le temps de location a été réduit à 1 mois afin de proposer le service à davantage de personnes. La priorité a également été donnée aux trajets domicile-travail.

Thierry IGONNET soutient la démarche car des personnes ne peuvent pas accéder à un travail du fait d'un manque de moyen de mobilité.

f. Environnement

S'agissant de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), Cédric GRANDPERRET a fait le point avec le prestataire SOLIHA en charge de l'accompagnement des particuliers dans le montage de leur dossier de financement de leur projet de rénovation énergétique. SOLIHA rattrape son retard grâce au recrutement de personnel supplémentaire.

13. Signalétique touristique

Le Président explique que le Département n'autorise plus l'installation de panneaux le long des routes départementales.

La commande auprès de PIC BOIS doit être modifiée. Le Président propose de recueillir les besoins des communes en matière de signalétique afin de compléter la commande.

Cédric GRANDPERRET indique que la commune de Saint Pierre le Vieux pourrait avoir besoin d'un panneau présentant les nouveaux noms de rue.

14. Réparation des jeux et terrains multisports

Monsieur le Président propose de réparer plusieurs terrains multisports et d'y ajouter les jeux de Saint-Point si ce projet est éligible au dispositif d'aide régional ENVI. Rendez-vous est pris le 12 juillet avec la société AJ3M pour la remise de catalogues.

15. Décisions modificatives

a. Budget ZA Les Berlières 2

Le Président Jean-Marc MORIN propose d'adopter la Décision Modificative Budgétaire suivante :

71546 Code INSEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER BUDGET ZONE ACTIVITES LES BERLIERES 2	DM n°1 2021
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

REAFECTATION INDEMNITE EVICTION

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6015 : Terrains à aménager	11 310.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	11 310.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	11 310.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	11 310.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	11 310.00 €	11 310.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil de Communauté, Oûi l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** la Décision Modificative budgétaire n°1 au budget annexe ZA des Berlières 2- 2021
- **AUTORISER** le Président à signer tout acte et document relatif à ce dossier.

b. Budget ZA Les Ecorces

Le Président Jean-Marc MORIN propose d'adopter la Décision Modificative Budgétaire suivante :

71546 Code INSEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER BUDGET ZONE ARTISANALE ECORCES	DM n°1 2021
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

MODIFICATION ICNE EXERCICE N-1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66112 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0.00 €	284.03 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	284.03 €	0.00 €	0.00 €
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	284.03 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	284.03 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	284.03 €	0.00 €	284.03 €
Total Général		284.03 €		284.03 €

Le Conseil de Communauté, Oûi l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** la Décision Modificative budgétaire n°1 au budget annexe ZA des Ecorces 2021
- **AUTORISER** le Président à signer tout acte et document relatif à ce dossier.

16. Questions diverses

- Mutualisation

Trois groupes de secrétaires de mairie se réuniront **en septembre** prochain pour travailler sur les sujets suivants :

- Rédaction de la charte du réseau des secrétaires de mairie,
- Choix d'un outil de partage de documents,
- Choix d'une solution de veille juridique.

- MARPA

Le problème de chauffage est en cours de traitement par l'architecte et l'entreprise concernée.

- Maison de santé de Tramayes

Le Président informe d'une rencontre avec le Président du Département pour évoquer la problématique du départ de médecins généralistes du territoire.

Par ailleurs, Michel MAYA informe de demandes pour l'installation de médecins spécialisés. Le bâtiment ne disposant plus de cabinets supplémentaires, une réflexion sur des travaux d'élévation du bâtiment devra être menée.

- Visite de Monsieur le Préfet

Pour information, le Président a proposé à Monsieur le Préfet de venir prochainement visiter le territoire.

- Emploi

Le Président rappelle les difficultés de recrutement auxquelles les entreprises sont confrontées.

Il demande que le Conseil communautaire donne son accord pour travailler avec les Chambres consulaires et Pôle emploi pour l'organisation d'un Forum de l'emploi.

Thierry IGONNET pense qu'il faut faire le lien avec les personnes qui ont du mal à revenir à l'emploi.

Christophe BALVAY indique qu'il serait également intéressant de travailler avec les agences d'intérim.

Le Conseil communautaire approuve cette démarche à l'unanimité.

- Projet de territoire du PETR

Il sera envoyé à tous les élus pour adoption au prochain Conseil communautaire.

- Pot en l'honneur de Jean-Paul AUBAGUE

Il se déroulera vendredi 23 juillet à 17h00, Maison des Patrimoines à Matour.

- Divers

Gilles LAMETAIRIE demande où en est le projet de la voie verte. Le Président a récemment rencontré Pierre LEVIN, Président de l'association « Voie verte Cluny-Lac de Saint Point » pour échanger sur l'avancée du projet.

Il demande également si la signalétique et le marquage au sol pourraient être mutualisés. Le Président propose qu'un mail soit envoyé aux communes pour recueillir les besoins de chacun.

Fabienne PRUNOT informe de la réalisation de travaux en septembre à la Croix de Brandon qui impliquera la fermeture de la route pendant 15 jours. Elle demande également si l'achat d'un radar pédagogique peut être mutualisé.

Michel MAYA remercie les communes qui ont envoyé un courrier de soutien à l'implantation de l'institut porté par l'association Arc-en-Ciel.

Le prochain conseil communautaire se tiendra le 14 septembre (lieu à définir).

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h00.